

		<p>Le an mil neuf cent deux le douze janvier à vingt heures du matin, par devant Nous François Armand Cheron, adjoint de la commune de Fromentières, canton et arrondissement de Château-Gontier, département de la Mayenne, complissait par délégués de deux le fonction d'officier de l'état civil, ont comparu les tenu Bonaventure Boile, journalier, âgé de vingt ans, domicilié à Saint-Tell, et François François, charpentier, domicilié au Bourg, âgé de trente-trois ans, le premier fils, et le second ans et trente de l'âge, ci-après désigné lesquels avons été déclarés par Bonaventure François, journalier, âgé de vingt-cinq ans, né à Saint-Denis-d'Anjou, dom- icilié au Bourg de notre commune, fils du défunt Bonaventure François et Marie Gandois, épouse de Marie A. aie., journalier, âgée de cinquante ans, aujourd'hui en voie avec qui il domicilie, est décédé hier à due heure du soir en son domicile. Après nous être assuré de tels termes avons dressé le présent acte que les témoin ont signé avec nous après lecture.</p>	<p>Nécessaire de Bieche</p>  <p>Marie Josephine 21 Janvier</p>	<p>Le an mil neuf cent deux, le trente et un janvier à sept heures du matin, par devant Nous François Armand Cheron, adjoint de la commune de Fromentières, canton et arrondissement de Château-Gontier département de la Mayenne, complissait</p>
N° 1	<p>Décès de Bonaventure François 67 ans 10 Janvier</p>	<p>Le an mil neuf cent deux le vingt et un janvier à six heures du matin, par devant Nous François Armand Cheron, adjoint de la commune de Fromentières, canton et arrondissement de Château-Gontier, département de la Mayenne, complissait par délégués de deux le fonction d'officier de l'état civil, ont comparu les tenu Bonaventure Boile, journalier, âgé de vingt ans, domicilié à Saint-Tell, et François François, charpentier, domicilié au Bourg, âgé de trente-trois ans, le premier fils, et le second ans et trente de l'âge, ci-après désigné lesquels avons été déclarés par Bonaventure François, journalier, âgé de vingt-cinq ans, né à Saint-Denis-d'Anjou, dom- icilié au Bourg de notre commune, fils du défunt Bonaventure François et Marie Gandois, épouse de Marie A. aie., journalier, âgée de cinquante ans, aujourd'hui en voie avec qui il domicilie, est décédé hier à due heure du soir en son domicile. Après nous être assuré de tels termes avons dressé le présent acte que les témoin ont signé avec nous après lecture.</p>	<p>Juste Bieche Joseph Bieche Auguste Varga</p>	<p>Le an mil neuf cent deux, le trente et un janvier à sept heures du matin, par devant Nous François Armand Cheron, adjoint de la commune de Fromentières, canton et arrondissement de Château-Gontier département de la Mayenne, complissait</p>
N° 2	<p>Naissance d'une fille de Montule</p>	<p>Naissance d'une fille de Montule</p>	<p>N° 3</p>	<p>Le an mil neuf cent deux, le trente et un janvier à sept heures du matin, par devant Nous François Armand Cheron, adjoint de la commune de Fromentières, canton et arrondissement de Château-Gontier département de la Mayenne, complissait</p>

Contexte : Collection de copies numériques de registres paroissiaux et d'état civil des communes de Daon à Fromentières (actes et tables) > Fromentières > Registres d'actes
4 E 116/20 - 1900-1905 — 1900/1905 — 66 — Ark ID : ark:/37963/r9736ugxma2k/f66

Archives départementales de La Mayenne — 20 Octobre 2023

Commentaire : DECES ANONYME FILLE MONTULE